



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007

(16-19 et 22 janvier 2007)*

* Le présent document est une première version du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (16-19 et 22 janvier 2007). Les rapports sur les travaux de la première session annuelle (4-8 juin 2007) et de la deuxième session ordinaire (4-7 septembre 2007) seront publiés dans les parties II et III, respectivement. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 14* (E/2007/31/Rev.1-E/ICEF/2007/7/Rev.1).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1–6	3
A. Élection du Bureau	1	3
B. Allocutions d’ouverture	2–4	3
C. Adoption de l’ordre du jour	5–6	3
II. Travaux du Conseil d’administration	7–66	4
A. Rapport annuel au Conseil économique et social	7–18	4
B. Approches intégrées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement	19–25	7
C. Rapport d’étape de la campagne Unis pour les enfants – unis contre le sida	26	7
D. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants	27–40	8
E. Propositions de coopération au titre des programmes de l’UNICEF	41–47	11
F. Rapport financier et états financiers vérifiés de l’UNICEF de l’exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	48–50	12
G. Budget d’appui supplémentaire pour la gestion des crises et la capacité de poursuite des activités	51–53	13
H. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2007	54–58	14
I. Réunion d’annonces de contributions	59–60	15
J. Questions diverses	61–64	15
K. Allocutions de clôture	65–66	16
Annexe		
Décisions adoptées par le Conseil d’administration à sa première session ordinaire de 2007		18

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu M. Javier Loayza Barea (Bolivie) Président et M. Michel Kafando (Burkina Faso), M. Kyaw Tint Swe (Myanmar), M. Pavle Jevremović (Serbie) et M. Robert Hill (Australie) Vice-Présidents.

B. Allocutions d'ouverture

2. Le Président a déclaré que la récente commémoration du soixantième anniversaire de l'UNICEF par l'Assemblée générale avait mis en lumière les résultats concrets obtenus par l'Organisation et le dévouement de son personnel. Principale organisation chargée de garantir les droits de l'enfant, l'UNICEF était un solide allié et partenaire des gouvernements. Comblant le fossé des inégalités et se mettre à l'écoute des groupes marginalisés constituaient l'un des principaux défis du monde aujourd'hui.

3. La Directrice générale a évoqué plusieurs importants faits nouveaux qui étaient intervenus en 2006, notamment le lancement en août d'une alliance entre l'Organisation des États américains, l'UNICEF et la Banque interaméricaine de développement en vue d'obtenir l'enregistrement gratuit et universel des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes d'ici à 2015. Soulignant la place centrale qu'occupent les partenariats, qui revêtent une pertinence particulière à la lumière du rapport de 2006 du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, elle a affirmé que l'UNICEF demeurait favorable à un système des Nations Unies renforcé et cohérent afin de produire de meilleurs résultats pour les enfants, dans l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration du Millénaire.

4. Le Président sortant, M. Andrei Dapkunias (Biélorus), a dit qu'au cours de l'année écoulée, l'action menée par l'UNICEF pour le bien-être des enfants à travers le monde lui avait inspiré un sentiment d'humilité. L'UNICEF était le secret le plus important et le mieux gardé de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi son espoir et sa promesse de réussite.

C. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2007/1 et Corr.1).

6. Conformément à l'article 50.2 du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 49 délégations dotées du statut d'observateur, 4 organes des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, 2 organisations non gouvernementales (ONG) et une autre entité avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel au Conseil économique et social

7. Le rapport (E/ICEF/2007/3) a été présenté par le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures. Il a également présenté un rapport sur les activités du Corps commun d'inspection (CCI) qui présentaient un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2007/6).

8. Un certain nombre de délégations ont salué le caractère analytique du rapport annuel, tandis que d'autres ont estimé qu'il devrait être précisément plus analytique et donner des renseignements sur les difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux de l'UNICEF, y compris dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a pris note des demandes de précisions sur les liens avec la Banque mondiale, les activités humanitaires et le financement des activités opérationnelles, et de celles visant à maintenir une continuité dans les informations examinées d'un rapport annuel à l'autre.

9. Plusieurs délégations ont noté l'importance accrue accordée à l'obtention de résultats dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en raison de la brièveté du calendrier prévu pour atteindre ces objectifs. Certains orateurs se sont déclarés satisfaits des travaux effectués dans le domaine de la gestion des connaissances, y compris DevInfo.

10. Des délégations ont noté avec satisfaction le rôle joué par l'UNICEF dans différentes enceintes internationales pour appuyer la réforme de l'Organisation des Nations Unies, certaines soulignant la nécessité de confier à l'UNICEF le soin de diriger la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. D'autres délégations ont toutefois instamment invité l'UNICEF à faire preuve de prudence à l'égard des recommandations, le rapport devant tout d'abord être soumis à l'Assemblée générale. Le secrétariat a indiqué qu'il importait de rassembler divers mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions, notamment l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, le Groupe d'experts de haut niveau et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses organes subsidiaires, à savoir le Comité de haut niveau chargé des programmes et le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. L'UNICEF participait pleinement à tous ces processus. Répondant aux préoccupations que suscitait la participation des institutions spécialisées, le secrétariat a déclaré que le CCS les partageait pleinement. L'UNICEF a entrepris d'accroître sa collaboration avec ces institutions et avec les institutions financières internationales.

11. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la lenteur des progrès obtenus en ce qui concerne le VIH/sida, notamment la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et l'absence d'une plus forte intégration des programmes de lutte contre le VIH/sida. L'UNICEF et d'autres organes du système des Nations Unies devaient collaborer plus étroitement pour assurer une efficacité maximale.

12. Un certain nombre de représentants ont encouragé l'UNICEF à participer au prochain examen triennal d'ensemble. Certains orateurs ont déclaré que l'UNICEF avait un avantage comparatif, notamment en raison de son image de marque, qui devrait être conservé pendant la durée de la réforme de l'ONU. L'UNICEF a été

instamment invité à participer pleinement à l'exécution de projets pilotes dans huit pays dans le cadre de l'initiative « One United Nations ». Le secrétariat a indiqué que la prise en main des activités par les pays eux-mêmes demeurerait hautement prioritaire pour les États Membres et les institutions des Nations Unies dans le cadre de cet examen triennal. Les fonds et les programmes, dont l'UNICEF, menaient diverses activités, avec la participation des bureaux de pays et des bureaux régionaux, à titre de contribution à l'établissement du rapport de l'examen triennal en cours.

13. Diverses délégations ont remercié l'UNICEF de son rôle mobilisateur, de son appui et de son concours à l'établissement de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, et elles l'ont encouragé à assurer le suivi des recommandations contenues dans cette étude.

14. Les orateurs ont souligné que l'UNICEF devrait collaborer plus étroitement avec d'autres institutions et ont demandé des informations complémentaires sur la manière dont certains partenariats étaient choisis et dont ce choix contribuait à définir les priorités du plan stratégique à moyen terme. L'UNICEF a été félicité de sa participation à des partenariats, notamment avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, *Unis pour les enfants, unis contre le sida*, l'éradication de la poliomyélite et le partenariat pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, et a été encouragé à trouver les ressources pour poursuivre ces activités. Le secrétariat a déclaré que des arrangements de partenariat étaient mis en place dans le cadre général du plan stratégique à moyen terme. Le partenariat avec la Banque mondiale, qui est très important, serait examiné dans le rapport de l'année suivante, une attention particulière étant accordée aux stratégies de réduction de la pauvreté et à DevInfo.

15. Les orateurs ont noté le nombre de fonctionnaires de l'UNICEF qui occupaient des fonctions de coordonnateurs résidents et ont encouragé l'UNICEF à accroître le nombre de candidats à ces postes et à s'employer avec d'autres organisations à renforcer le système des coordonnateurs résidents.

16. S'agissant de la promotion de l'égalité des sexes, un certain nombre de représentants ont déclaré qu'il restait beaucoup à faire. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction l'autoévaluation réalisée à cet égard par les bureaux de pays et l'évaluation en cours de l'application de la politique de promotion de l'égalité des sexes, et d'autres délégations ont exprimé leur appui à la nomination du Conseiller spécial pour la parité des sexes et la diversité. Dans sa réponse, le secrétariat a indiqué que l'intégration des questions sexospécifiques et la parité des sexes revêtaient un haut degré de priorité à l'UNICEF. La première étape de l'évaluation de la parité des sexes a été achevée et il sera rendu compte plus tard dans le courant de l'année de la deuxième phase, plus intensive.

17. Certains représentants ont évoqué la prochaine célébration de la session extraordinaire consacrée aux enfants, et l'un d'eux a déclaré que cela fournirait une précieuse occasion de faire mieux connaître la Convention relative aux droits de l'enfant. Les orateurs ont également parlé du soixantième anniversaire de l'UNICEF et des travaux importants que le Fonds avait menés depuis qu'il existe.

18. Le Conseil d'administration a pris note du rapport. Le Président a indiqué qu'un résumé des observations formulées durant les débats serait présenté au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2007, en même

temps que le rapport au Conseil à proprement parler. Le Conseil a également pris note du rapport du Corps commun d'inspection (CCI).

B. Approches intégrées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

19. Dans ses observations liminaires, la Directrice générale a fait état de la mortalité élevée qui persistait parmi les femmes et les enfants en Afrique et a souligné la volonté de l'UNICEF d'élaborer des stratégies et de prendre des mesures en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné la nécessité d'élargir des programmes communautaires intégrés, de mettre en commun les bonnes pratiques et de travailler en partenariat en faveur des enfants. Elle a évoqué la manière dont les représentants de l'UNICEF et d'autres participants avaient, lors de la réunion « All Africa » qui s'était tenue à Dakar en novembre 2006, examiné des formules qui fonctionnaient.

20. Après une introduction de M. Ernest Loevinsohn, Directeur général de la Direction de la santé et de la nutrition de l'Agence canadienne de développement international, trois experts ont fait des exposés : M^{me} Jennifer Bryce, épidémiologiste à l'École de santé publique Johns Hopkins, M^{me} Joy Lawn, Senior Research and Policy Advisor for Saving Newborn Lives, Save the Children-USA, et M. Yaw Ansu, Directeur sectoriel pour le développement humain du Bureau régional de la Banque mondiale en Afrique. Les participants aux débats ont signalé que des progrès remarquables avaient été enregistrés en Afrique subsaharienne, citant des exemples d'éducation des filles et de réduction de la mortalité due à la rougeole. Toutefois, de nombreux pays ont pris du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé. Les trois principales causes de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans en Afrique demeuraient la pneumonie, le paludisme et la diarrhée. La dénutrition était à l'origine de plus de la moitié de tous les décès parmi les enfants âgés de moins de 5 ans; les maladies néonatales prises ensemble étaient aussi l'une des principales causes de décès; enfin, le VIH/sida était la principale cause de mortalité en Afrique australe et une cause importante ailleurs. De mauvaises conditions d'approvisionnement en eau et d'assainissement contribuent de manière importante à la mortalité due aux maladies diarrhéiques.

21. Dans leurs exposés, les orateurs ont réaffirmé que les causes de la mortalité néonatale, infantile et maternelle étaient bien connues et que les interventions destinées à les combattre étaient simples, relativement peu coûteuses et efficaces. Ils ont également souligné la nécessité d'éviter de fausses dichotomies : programmes verticaux contre programmes intégrés, soins maternels contre soins infantiles, systèmes contre résultats. Il s'agissait désormais de décider de la manière d'intensifier rapidement la prestation de services. Plus que jamais auparavant, des moyens de financement étaient disponibles, mais des problèmes d'équité et de viabilité persistaient.

22. Des délégations ont dit apprécier la formule des réunions-débats, auxquels étaient également invités des représentants d'organisations partenaires et des milieux académiques. Les délégations africaines ont réaffirmé l'engagement de leurs pays, accueilli favorablement le projet de cadre de l'Union africaine pour la survie des enfants et souligné que des mesures s'imposaient plus particulièrement au

niveau sous-national pour combler le fossé en matière d'équité. Les pays qui enregistraient de bons résultats en général avaient des gouvernements stables et avaient fourni la preuve qu'ils étaient dotés d'une direction politique et avaient établi des systèmes de prestation de services au niveau communautaire. Un orateur a signalé le lien entre l'alphabétisation des femmes et les résultats obtenus en matière de santé.

23. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la viabilité des méthodes communautaires intégrées pour mener des interventions multiples et ont noté la nécessité de renforcer parallèlement les régimes de santé. Les représentants qui ont participé aux réunions-débats ont affirmé que des efforts seraient réalisés dans le cadre des structures de santé existantes, mais que la formule de la survie et du développement accélérés de l'enfant, comme d'autres formules analogues, consistait en fait à mener de front la prestation de services et la création de systèmes.

24. Un orateur a estimé que cette initiative pourrait s'inspirer de la réussite de la campagne menée contre la rougeole et que des objectifs précis pourraient être fixés pour la portée et le financement, questions qui étaient publiquement examinées chaque année. Un autre orateur a souligné qu'il importait de veiller à ce que ces travaux soient convenablement coordonnés avec ceux des fonds mondiaux.

25. La Directrice générale, dans son allocution de clôture, a réaffirmé que l'UNICEF était résolu à faire le point des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé de manière plus fréquente et au moyen d'outils plus solides. Elle s'est déclarée convaincue que le suivi de la réunion « All Africa » donnerait des résultats mesurables et durables en plaçant les enfants au cœur du développement.

C. Rapport d'étape de la campagne Unis pour les enfants – unis contre le sida

26. Le rapport (E/ICEF/2007/5) a été présenté par le Chef de la section du VIH/sida. Les délégations se sont fermement prononcées en faveur de la campagne et de ses quatre domaines prioritaires ainsi qu'en faveur de l'octroi d'une plus large place à la mesure des résultats obtenus parmi les enfants, et ont demandé à recevoir à l'avenir des mises à jour accompagnées de données sur l'intégration des besoins et des droits de l'enfant dans les structures politiques nationales et dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Les orateurs ont insisté sur l'importance de partenariats renforcés et bien coordonnés aux échelons mondial et national. Ils ont insisté sur la nécessité d'un engagement actif de la part des gouvernements nationaux et de la société civile pour l'intensification des programmes dans les quatre domaines prioritaires. Les délégations ont indiqué que les résultats obtenus pour les enfants étaient tributaires d'un effort de sensibilisation soutenu en faveur de la Convention relative aux droits de l'enfant et de l'égalité des sexes. L'évaluation d'un programme financé par la France et l'UNICEF au bénéfice des enfants touchés par le VIH et le sida au Cameroun et en République démocratique du Congo et la nécessité d'en diffuser les conclusions ont fait l'objet d'une demande spécifique. Le secrétariat a été invité à soumettre à la session annuelle du Conseil d'administration un rapport oral sur les progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à la programmation conjointe à l'échelon des pays.

D. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

27. Le rapport (E/ICEF/2007/4) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes. Un représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) est intervenu par la suite pour répondre aux questions soulevées. Les délégations ont reconnu l'importance de la lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants en tant qu'élément clef du premier objectif du Millénaire pour le développement et du Programme d'action du Millénaire. La plupart d'entre elles ont été favorables à cette initiative et aux objectifs du cadre d'action général proposé, qu'elles considéraient comme un utile outil de référence pour une action intensifiée.

28. Les orateurs se sont accordés à reconnaître que des mesures intégrées fondées sur une action communautaire améliorerait la pertinence de cette initiative. La participation envisagée du secteur privé et des organisations non gouvernementales renforcerait les dispositions de partenariat qui s'imposaient pour accélérer les efforts tendant à la réalisation de l'objectif 1. De nombreuses délégations se sont félicitées de la collaboration entre l'UNICEF et le PAM pour appuyer les efforts réalisés par les pays pour renforcer les mesures de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants.

29. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la viabilité des interventions, s'agissant notamment de la fourniture de produits de base, dont l'aide alimentaire, et de la notion d'enveloppe de « services essentiels ». Elles ont demandé un complément d'information en vue de savoir si l'Initiative fonctionnerait d'une manière verticale ou serait étroitement harmonisée avec les plans nationaux et placée sous le contrôle des gouvernements. Les orateurs ont demandé si les ressources internes seraient redistribuées par l'UNICEF et les gouvernements nationaux pour appuyer cette initiative et comment cela se ferait. On a indiqué que cette initiative devrait s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la dénutrition et ne pas viser uniquement des gains rapides et des mesures directes dont les effets ne dureraient probablement pas.

30. Le secrétariat a répondu que la version révisée du Cadre d'action général précisait la manière dont la prise en main par les pays et l'alignement sur les politiques et plans nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté par exemple, seraient garantis. Par le biais de cette initiative, des travaux plus poussés seraient consacrés aux stratégies visant à renforcer les capacités nationales. Le Cadre d'action répond également aux préoccupations de viabilité et de suivi. Des résultats durables seraient obtenus par le biais d'investissements plus efficaces et mieux coordonnés consacrés aux enfants, de l'autonomisation des familles et des collectivités, d'une plus large utilisation de pratiques ménagères peu coûteuses et recommandées et des synergies entre bon nombre des objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur la manière dont l'Initiative s'intégrait dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) dans les domaines autres que celui de la survie et le développement du jeune enfant, et si l'Initiative détournerait des ressources humaines et financières d'autres priorités du PSMT, notamment des programmes réalisés à l'échelon national. Les délégations ont également demandé des renseignements sur la manière dont l'Initiative tenait compte de l'approche axée sur les droits de l'homme et sur la mesure dans laquelle

les différents groupes vulnérables seraient concernés; elles ont également demandé que l'Initiative soit plus axée sur les résultats, notamment sur l'élaboration d'indicateurs, en plus de ceux prévus dans le PSMT, pour en contrôler les progrès et l'efficacité.

32. Le secrétariat a répondu que l'Initiative avait été entièrement conçue dans le cadre du PSMT et de ses stratégies connexes, et que l'approche axée sur les droits de l'homme avait inspiré la formulation du cadre d'action général. C'est pourquoi l'Initiative était un instrument qui permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs de l'organisation et des objectifs du Millénaire correspondants en créant des partenariats plus efficaces et en encourageant à la prise de décisions nationales et internationales en faveur des enfants. Cette initiative allait au-delà de l'objectif 1 et du domaine d'action privilégié du PSMT, et ce également par les résultats qu'elle produirait. Elle aurait des effets marqués sur la survie des enfants et la lutte contre les maladies. L'amélioration de la nutrition des jeunes enfants contribuera aussi à les rendre aptes à aller à l'école et capables d'apprendre.

33. Certaines délégations ont posé des questions au sujet des dispositifs de mise en œuvre et se sont demandé si les limites de capacité des pays et des bureaux extérieurs de l'UNICEF avaient été prises en considération, quelle serait la responsabilité des États Membres pour la mise en œuvre, si les programmes de pays approuvés devraient être révisés, si une stratégie des communications, coordonnée avec d'autres partenaires, serait utilisée pour guider le personnel extérieur, et enfin quel serait le rôle de la Banque mondiale, compte tenu de sa contribution à l'évolution des stratégies de réduction de la pauvreté et autres plans nationaux. Ces délégations ont également indiqué que l'Initiative ne devrait pas peser sur les programmes existants. Il faudrait s'attacher à concevoir des formules en procédant pays par pays, là où les besoins étaient les plus grands. Des efforts devraient être faits pour éviter de faire peser une charge excessive sur les partenaires nationaux, et pour collaborer étroitement avec eux afin de renforcer les capacités nationales nécessaires en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi. L'Initiative devrait également créer des synergies avec les programmes régionaux et les banques de développement régionales.

34. Le secrétariat a répondu que l'Initiative contenait des dispositions visant à améliorer la sécurité alimentaire des ménages, en fonction de leurs conditions et besoins particuliers. Cela pourrait comporter la promotion des moyens d'existence et de la production domestique, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires, ainsi que la mise en place de filets de protection sociale et d'appui sous forme de compléments alimentaires pour les groupes vulnérables. Le principal objectif consistait à permettre aux ménages de prévenir la dénutrition et la faim à l'avenir et d'éviter des situations d'urgence, plutôt qu'à élargir la distribution de l'aide alimentaire.

35. Quelques délégations ont posé des questions sur l'organisation de l'Initiative, les rôles de chacun des principaux partenaires, y compris l'UNICEF, les dispositifs de gouvernance, les critères applicables à la sélection des pays, et enfin le financement des opérations prévues par l'Initiative. Des délégations ont demandé si les pays en développement avaient été consultés et comment le maintien de la participation des pays partenaires à la mise en œuvre et au suivi pourrait être garanti.

36. Le secrétariat a répondu que la collaboration au titre de cette initiative avait pour base le Mémoire d'accord déjà conclu entre l'UNICEF et le PAM et bénéficierait de l'élargissement du renforcement de la collaboration de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon des pays fourni, par exemple, par le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et les mécanismes de programmation conjointe. La Banque mondiale demeurerait un collaborateur technique dans cette initiative et un membre potentiel du groupe de partenaires. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présiderait probablement l'Initiative au cours des premières étapes. Des débats approfondis avaient commencé au sujet du rôle et des contributions de diverses institutions, notamment la FAO, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation mondiale de la santé, des ONG internationales et le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies.

37. S'agissant de l'alignement des plans et budgets existants, le secrétariat a indiqué que l'Initiative visait à garantir que les objectifs et problèmes de nutrition bénéficient de l'attention voulue dans les plans nationaux, compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement, tels que réaffirmés par le Sommet mondial de 2005. L'objectif consistait en partie à encourager et au besoin à aider les gouvernements à renforcer l'orientation de leur stratégie de réduction de la pauvreté et autres plans nationaux en fonction de ces objectifs, notamment de ceux concernant les enfants, la faim et la nutrition. Ces efforts de réorientation devraient se fonder sur les données disponibles et les analyses les plus récentes quant à l'ampleur et les causes de la faim et de la dénutrition dans certains pays et aussi sur l'expérience internationale quant aux formules les plus efficaces pour y faire face. L'Initiative aidera à transmettre ces données d'information aux décideurs.

38. La révision des programmes de pays bénéficiant de l'aide de l'UNICEF pourrait se faire, au besoin, par le biais de l'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et de l'examen à mi-parcours. D'une façon plus générale, l'Initiative répondrait à la tendance, telle qu'envisagée dans le PSMT, visant à ce que dans l'action de l'UNICEF à l'échelon des pays – comme dans celle de l'ensemble du système des Nations Unies – l'accent soit déplacé de la gestion des projets à un appui de principe « en amont », au développement des capacités et aux activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles. Afin de traduire et d'encourager cette dynamique actuelle, toutes les incidences sur la charge de travail du personnel au niveau des pays seraient réduites au minimum. L'Initiative suscitait déjà un intérêt et un appui considérables au niveau national, et les formules qui figuraient dans le cadre d'action général étaient déjà appliquées et appuyées dans divers pays. Une stratégie de communication coordonnée était envisagée pour le personnel.

39. En fonction de l'intérêt exprimé par les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux extérieurs, les pays seraient sélectionnés pour un domaine d'action particulier. Il serait tenu compte de l'étendue et de la gravité de la faim et de la dénutrition chez les enfants, ainsi que des données sur le rythme des progrès enregistrés dans la réduction de la dénutrition dans les différents pays.

40. Voir en annexe la décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2007/1).

E. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

41. Le Président a dit que, conformément à la décision 2002/4, le Conseil avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 33 programmes de pays à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2006. Les projets de descriptif ont été révisés en tenant compte, au besoin, des observations faites à cette session par les délégations, et un tableau récapitulatif des résultats a été ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF à la fin novembre 2006. La décision 2002/4 indiquait aussi que les descriptifs révisés recevraient à la présente session l'approbation tacite du Conseil d'administration, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat, avant la fin décembre 2006, de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le Président ayant été informé par le secrétariat qu'aucune observation n'avait été reçue, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Afrique du Sud, Algérie, Belize, Brésil, Égypte, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Honduras, Iraq, Jamaïque, Maroc, Moldova, Mongolie, Mozambique, Panama, Paraguay, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

42. À la suite de l'adoption des descriptifs de programme de pays, deux délégations se sont inquiétées de la situation humanitaire de la population en **République populaire démocratique de Corée** et ont demandé que le programme de pays fasse l'objet de contrôles supplémentaires afin de veiller à ce que l'aide parvienne aux bénéficiaires voulus, en particulier aux femmes et aux enfants. L'une de ces délégations a demandé un audit exhaustif des programmes réalisés dans ce pays au cours des sept dernières années, précisant que les résultats devraient être communiqués aux membres du Conseil. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a indiqué que son gouvernement, avec l'aide de l'UNICEF, accordait une attention particulière au contrôle, cela conformément à la loi du pays et aux règlements pertinents de l'UNICEF et d'autres organisations internationales. Par ailleurs, le processus d'audit interne de l'UNICEF avait donné d'excellents résultats en matière de contrôle et d'évaluation. Le Gouvernement ne prévoyait aucune difficulté à cet égard. Le Gouvernement maintiendrait sa longue coopération avec l'UNICEF pour la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Le représentant du **Honduras** a déclaré que la lutte contre le sida, la faim et la dénutrition chez les enfants nécessitait un engagement soutenu du monde entier, tout comme la promotion de l'égalité des sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination. Pour le Honduras, l'axe stratégique de la coopération passait par les droits de l'homme, la liberté, le développement des capacités, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre le sida, l'investissement dans les êtres humains, l'éducation, la santé, le développement mondial et la sécurité alimentaire afin d'assurer le succès d'une gouvernance transparente et démocratique. Le Gouvernement hondurien attachait une énorme importance à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, qui visait à améliorer

le suivi et l'établissement de rapports afin de protéger les enfants dans les conflits armés, et il était déterminé à lutter contre l'injustice, à éliminer la pauvreté et à défendre la dignité humaine, notamment parmi les enfants.

44. Un autre orateur a déclaré que son gouvernement appuierait le projet pilote « One United Nations » en République-Unie de Tanzanie et au Mozambique, deux des pays choisis pour la mise en œuvre de l'idée proposée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Cet orateur a encouragé à la fois les gouvernements et l'UNICEF à appuyer ce projet pilote et à partager leurs données d'expérience.

45. Le représentant du **Soudan** a dit que son gouvernement collaborait avec les institutions des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, et avec des organisations de la société civile, pour réaliser des progrès en faveur des enfants et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le renforcement de la paix demeurait l'un des grands objectifs de son gouvernement, or le maintien de la paix passait par le développement. Le descriptif de programme de pays (E/ICEF/2006/P/L.23), bien que bon à de nombreux égards, contenait plusieurs inexactitudes, au nombre desquelles figuraient l'omission de la signature de l'accord de paix qui avait mis fin au conflit armé dans la partie orientale du Soudan, l'emploi de statistiques dépassées et le peu de cas fait des efforts déployés par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales pour mettre fin à l'exploitation, à la violence et aux abus à l'égard des enfants. Ce document ne parlait pas non plus des cas d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies et des Casques bleus dans la partie sud du Soudan qui avaient été signalés et qui nécessitaient une enquête, le jugement de leurs auteurs et l'indemnisation des victimes. L'orateur a souligné la volonté de son gouvernement de collaborer avec l'UNICEF au titre de ces programmes.

46. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que les cas d'abus sexuels et d'exploitation commis par des membres du personnel de l'ONU étaient intolérables et que le principe de tolérance zéro devait être appliqué. L'UNICEF partageait les inquiétudes de cette délégation. Des enquêtes ont été ouvertes par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, qui est l'autorité compétente pour établir un rapport. Le Directeur a fait état des nombreuses mesures financées par l'UNICEF et ses partenaires pour prévenir les abus sexuels et l'exploitation des enfants dans l'ensemble du Soudan. S'agissant des statistiques, le prochain descriptif de programme à long terme contiendrait des informations et des statistiques actualisées et tiendrait également compte des changements politiques.

Allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

47. Le rapport (E/ICEF/2007/P/L.1) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes et approuvé sans commentaire (voir annexe, décision 2007/2).

F. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

48. Le rapport (A/61/5/Add.2) a été présenté par le Contrôleur. Les délégations se sont félicitées du fait que les commissaires aux comptes avaient formulé une

opinion sans réserve et elles ont noté les conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Les orateurs ont pris note des recommandations concernant l'accroissement de la part des ressources ordinaires dans le total des recettes, le relèvement des soldes inutilisés et la capacité de l'UNICEF de faire face à une nouvelle expansion du portefeuille des projets financés par d'autres ressources, la disparité entre les priorités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration et l'allocation de fonds supplémentaires, enfin les activités interinstitutions et la coordination. Une délégation a parlé de l'importance du processus d'audit externe et de la notification rapide des recommandations d'audit, a soulevé des questions au sujet du libellé de l'opinion des commissaires aux comptes, du mandat de l'opération d'audit ainsi que de la portée et de la longueur du rapport détaillé. Une autre délégation a instamment invité l'UNICEF à établir un cadre relatif à l'obligation redditionnelle afin de garantir la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes.

49. Le Contrôleur a expliqué que si les ressources ordinaires avaient augmenté de 11 % au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 par rapport à l'exercice précédent, cette augmentation s'expliquait principalement par les recettes provenant du secteur privé, le plus souvent grâce aux efforts des comités nationaux, ce qui pourrait être le signe d'une évolution dans la stratégie de financement des donateurs. Il a déclaré que la nécessité de renforcer les capacités de l'organisation afin de garantir le financement de la mise en œuvre des programmes avait été prise en compte dans le cadre des estimations financières pour la période 2006-2009 (E/ICEF/2006/AB/L.6) et que des détails plus précis seraient fournis dans le projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009 qui serait soumis au Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2008. Il a également fourni des précisions au sujet de la composition des soldes inutilisés au 31 décembre 2005. Sur un total de 2 milliards 195 millions de dollars, 332 millions de dollars et 1 milliard 403 millions de dollars représentaient des sommes destinées aux fonds d'affectation spéciale et au financement d'autres activités, respectivement; 73 millions de dollars étaient destinés à la constitution de réserves (assurance maladie après cessation de service notamment); et 382 millions de dollars représentaient des fonds destinés à des activités financées pour les ressources ordinaires. Il a indiqué que l'expression « inutilisé » ne signifiait pas « sans affectation » et désignait les mesures que le Conseil avait approuvées avec le plan des estimations financières (décision 2006/15 et E/ICEF/2006/AB/L.6) afin d'utiliser les ressources ordinaires.

50. Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe (décision 2007/3).

G. Budget d'appui supplémentaire pour la gestion des crises et la capacité de poursuite des activités

51. Toshiyuki Niwa, Directeur général adjoint, a présenté le rapport E/ICEF/2007/AB/L.1. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurait dans le document E/ICEF/2007/AB/L.2.

52. Une délégation a évoqué une recommandation antérieure du Comité consultatif qui avait été examinée à la deuxième session ordinaire de 2006, en s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles le Comité avait changé d'avis. Le Directeur général adjoint a répondu que l'UNICEF était l'une des premières institutions des Nations

Unies à préparer et soumettre un plan de gestion des crises au Secrétaire général, mais son niveau de collaboration et de coordination avec d'autres institutions n'était pas clair au départ. Le Comité consultatif s'était depuis déclaré satisfait des progrès intervenus dans l'élaboration des plans d'autres institutions ainsi que du rôle actif du Bureau du Coordonnateur de New York pour la préparation à la pandémie de grippe, qui avait renforcé les mesures de coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies.

53. Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe (décision 2007/4).

H. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2007

54. Le Directeur par intérim de la Division du secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2007/AB/L.3) en soulignant la solide contribution que les comités nationaux avaient apportée aux recettes du secteur privé. Plusieurs délégations ont félicité le Directeur par intérim et les comités nationaux des excellents résultats obtenus en 2006.

55. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a remercié les membres de la Division du secteur privé de leur appui et de leur collaboration et a noté l'accroissement particulièrement marqué des recettes ordinaires. Il a souligné l'importance qu'il y avait à préserver l'image et la visibilité de l'UNICEF – aspect fondamental de la réussite de ses efforts de collecte de fonds – dans les activités d'harmonisation et de réforme de l'Organisation des Nations Unies, et s'est déclaré favorable à la poursuite de l'utilisation des fonds d'investissement pour favoriser la croissance et le développement des recettes provenant du secteur privé.

56. Plusieurs délégations ont fait observer que les prévisions des ventes de cartes et de produits pouvaient pêcher par excès d'optimisme, notant que dans le passé, les résultats effectifs avaient été inférieurs aux prévisions. Des questions ont également été soulevées au sujet des liens entre le coût des produits et leur prix de vente, et également au sujet des activités en ligne concernant les cartes et produits. Les délégations ont demandé que les rapports ultérieurs contiennent une ventilation plus détaillée des recettes provenant du secteur privé, ainsi que plus de renseignements concernant l'utilisation et le rendement des fonds d'investissement. Une délégation a salué les efforts de collecte de fonds réalisés par la Division du secteur privé dans les bureaux de pays.

57. Le Directeur par intérim a répondu en indiquant que des initiatives telles que le partenariat avec la société Hallmark, qui visait à assurer une plus large distribution des cartes de l'UNICEF aux États-Unis, répondraient à certaines des questions soulevées au sujet des perspectives pour la vente de cartes. En outre, la Division du secteur privé continuerait à étudier d'autres possibilités de partenariat afin de contribuer à réduire les coûts de l'UNICEF et à accroître la diffusion de ses produits. Des informations sur les fonds d'investissement et les sources de financement étaient faciles à obtenir et seraient incorporées dans les rapports ultérieurs de la Division du secteur privé au Conseil d'administration. Il a indiqué que la stratégie de collecte de fonds des bureaux de pays était en cours de révision.

58. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail et le projet de budget proposés pour 2007 (voir annexe, décision 2007/5).

I. Réunion d'annonces de contributions

59. La Directrice générale a exprimé ses remerciements aux gouvernements, aux comités nationaux et au secteur privé pour la confiance qu'ils continuaient de placer dans l'action de l'UNICEF. Alors qu'il ne restait que huit années avant l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF aurait besoin d'accélérer ses progrès afin de contribuer à ce que ces objectifs soient atteints. Pour pouvoir fonctionner avec efficacité, l'UNICEF avait besoin de revenus prévisibles, en particulier sous forme de recettes ordinaires. Si les contributions globales des gouvernements à l'UNICEF avaient en effet plus que doublé depuis 2000, les ressources ordinaires étaient tombées au cours des deux dernières années à moins de 40 % de l'ensemble des moyens de financement. Il ressortait des chiffres préliminaires que l'UNICEF avait reçu 465 millions de dollars des gouvernements donateurs en 2006, contre 469 millions de dollars en 2005.

60. Compte tenu des annonces de contributions reçues avant la réunion, l'UNICEF a reçu de 49 gouvernements des annonces de contributions au budget ordinaire de 2007 représentant un montant de 260,3 millions de dollars (contre 256,6 millions de dollars en 2006). Cela constituait 48 % de l'objectif financier du plan à moyen terme, soit 543 millions de dollars. Six pays (Danemark, Finlande, Grenade, Norvège, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas) ont pris des engagements pluriannuels. Neuf donateurs ont majoré leur annonce de contribution de 7 % ou plus en monnaie locale (Croatie, Espagne, Estonie, Hongrie, Israël, Luxembourg, Norvège, Slovaquie et Turquie). Plusieurs donateurs importants n'ont pas été en mesure de faire une annonce de contribution en raison d'une incompatibilité entre les exercices budgétaires. Un pays, la Serbie, a pour la première fois fait une annonce de contribution lors de cette réunion. Les pays suivants ont recommencé à annoncer leur contribution : Cuba, Grenade, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Namibie et Samoa.

J. Questions diverses

Aperçu de l'étude d'organisation

61. La Directrice générale a donné un bref aperçu de l'étude d'organisation qui visait à garantir que l'UNICEF s'employait avec efficacité à obtenir des résultats pour les enfants. Après des consultations approfondies, les consultants indépendants avaient mis au point un ensemble d'options et de recommandations qu'ils avaient soumises à l'Équipe mondiale de gestion la semaine précédente. Si le bien-fondé de la mission de l'UNICEF demeurait, des ajustements s'imposaient dans les structures, les capacités et les responsabilités de l'organisation afin que tous ces éléments soient plus axés sur les missions et les résultats. De nouveaux débats sur les priorités en matière de mise en œuvre devraient avoir lieu au cours des prochaines semaines. Un aperçu plus détaillé serait donné au Bureau en mars 2007 et au Conseil d'administration à la session annuelle, en juin 2007.

62. Les délégations ont demandé que des informations plus détaillées leur soient fournies à l'avenir, que tous les membres du Conseil d'administration soient admis

aux séances d'information et que des précisions soient apportées sur le rôle du Conseil d'administration dans le processus d'examen. La Directrice générale a répondu que si quelques changements d'orientation étaient apparus, diverses options et recommandations étaient encore à l'étude. Elle s'est engagée à tenir le Conseil d'administration informé des progrès à l'avenir.

Préparatifs de la session annuelle et de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2007

63. M^{me} Rima Salah, Directrice générale adjointe, a déclaré que les éléments du PSMT relatifs à l'éducation et à la protection de l'enfance seraient présentés à la session annuelle et à la deuxième session ordinaire, respectivement. Le secrétaire par intérim du Conseil d'administration a donné un aperçu des préparatifs de la session annuelle du Conseil en juin et de la deuxième session ordinaire en septembre, en signalant que les périodes assignées à chaque session resteraient inchangées.

Préparatifs de la commémoration de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

64. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a informé le Conseil d'administration des préparatifs en vue de la séance plénière commémorative de l'Assemblée générale en 2007, qui serait chargée de faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de la session extraordinaire. Le rapport du Secrétaire général qui serait établi à l'intention de cette réunion constituerait le premier examen quinquennal complet des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de la session extraordinaire. Le secrétariat de l'UNICEF avait tenu plusieurs consultations officieuses au sujet de la date et de l'organisation de cette séance. L'une des dates proposées était le 20 novembre 2007, qui marquerait le dix-huitième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Parmi les activités préparatoires figuraient des consultations avec le Bureau du Conseil d'administration, le Président de l'Assemblée générale, un groupe de travail restreint composé d'États Membres qui serait constitué à cette fin et le Cabinet du Secrétaire général. À l'issue de ces consultations préliminaires, le secrétariat ferait rapport au Conseil d'administration et serait heureux de recevoir de lui des instructions.

K. Allocutions de clôture

65. La Directrice générale a annoncé qu'un résultat remarquable avait été enregistré, à savoir la réalisation de l'objectif fixé lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, en 2002, concernant la réduction de moitié des cas de rougeole avant la fin de l'année 2005 par rapport à 1999. Cette étape importante a été atteinte en grande partie en raison du travail effectué par le Partenariat mondial pour la lutte contre la rougeole, dans lequel l'UNICEF a joué un rôle actif. Elle a rendu hommage à ce succès, dans lequel elle voyait un exemple de ce qui pouvait être accompli grâce aux effets conjugués d'interventions peu onéreuses, d'approches intégrées, d'engagements politiques et de partenariats.

66. Le Président a dit que les décisions importantes qui avaient été prises et les questions qui avaient été débattues au cours de la session contribueraient à préparer la voie pour la suite des travaux de l'UNICEF. Il a remercié toutes les personnes présentes de l'esprit de compromis et de bonne volonté qui avait caractérisé la session.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2007

2007/1

Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du cadre d'action général de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants et de la décision 2006/EB.2/2 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, et encourage l'UNICEF à poursuivre les discussions avec les États Membres et les partenaires concernés sur son amélioration;

2. *Reconnaît* la contribution que l'Initiative peut apporter à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement en mobilisant des partenariats mondiaux plus larges, qui sont indispensables pour mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez l'enfant, en particulier ceux qui visent à fournir un appui plus efficace aux États pour la mise en œuvre des plans nationaux portant sur la nutrition de l'enfant;

3. *Demande* à l'UNICEF de faire en sorte que le plan stratégique à moyen terme (PSMT), notamment ses stratégies d'appui, serve de cadre directeur pour sa participation à l'Initiative;

4. *Souligne* qu'il importe d'arrêter définitivement les stratégies d'appui pour les autres domaines d'activité du PSMT;

5. *Demande* à l'UNICEF d'établir et de présenter, au plus tard à la session annuelle de 2008, un rapport sur les partenariats comprenant un récapitulatif des partenariats existants;

6. *Prie* la Directrice générale de lui présenter, à sa session annuelle de juin 2007, un rapport sur l'action à mener concernant les questions ci-après, afin de pouvoir examiner le rôle et la participation de l'UNICEF à l'Initiative :

a) Les fonctions, les responsabilités et le rôle exacts de l'UNICEF dans la mise en œuvre de l'Initiative et la répartition des tâches entre les partenaires;

b) Les conséquences et les incidences de la mise en œuvre de l'Initiative sur la capacité de l'UNICEF d'atteindre les objectifs fixés au titre de chacun des cinq domaines d'activité du PSMT, tant au niveau mondial que national;

c) Les conséquences et les incidences de la mise en œuvre de l'Initiative sur l'affectation des ressources de base de l'UNICEF, notamment aux programmes de pays;

d) Les conséquences de l'Initiative pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les activités de programmation ultérieures de tous les fonds et programmes des Nations Unies au niveau national;

e) Les moyens de faire en sorte que l'Initiative s'articule bien avec les plans nationaux de lutte contre la faim et la dénutrition chez l'enfant, qui sont élaborés par les États.

Première session ordinaire
18 janvier 2007

2007/2
Recommandation relative à l'approbation d'une allocation
de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires
des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2007 un montant total de 70 597 708 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 34 pays (comme indiqué dans le document E/ICEF/2007/P/L.1) dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification 2007	Solde RO 2007	Fonds supplémentaires (RO) à approuver
			(A)	(B)	(A-B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Bénin	2003/P/L.5/Rev.1	2004-2008	4 234 000	2 585 000	1 649 000
Cameroun	2002/P/L.3/Add.1	2003-2007	3 532 000	2 581 292	950 708
Côte d'Ivoire	2002/P/L.4/Add.1	2003-2007	4 903 000	3 566 000	1 337 000
Guinée-Bissau	2002/P/L.5/Add.1	2003-2007	1 645 000	1 395 000	250 000
Libéria	2006/P/L.42	2007	3 770 000	2 826 000	944 000
Mali	2002/P/L.6/Add.1	2003-2007	11 968 000	6 492 000	5 476 000
Mauritanie	2002/P/L.7/Add.1	2003-2008	1 804 000	1 549 000	255 000
Niger	2003/P/L.7 /Rev.1	2004-2007	14 354 000	8 222 000	6 132 000
Nigéria	2001/P/L.15/Add.1	2002-2007	29 303 000	21 311 000	7 992 000
République démocratique du Congo	2005/P/L.33	2006-2007	38 058 000	21 227 000	16 831 000
Sierra Leone	2003/P/L.8/Rev.1	2004-2007	6 491 000	3 801 000	2 690 000
Togo	2006/P/L.11	2007	3 210 000	2 269 000	941 000
Total partiel pour la région					45 447 708
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2002/P/L.1/Add.1	2003-2007	630 000	555 000	75 000
Burundi	2004/P/L.2	2005-2007	6 973 000	3 860 000	3 113 000
Comores	2002/P/L.2/Add.1	2003-2007	743 000	668 000	75 000
Lesotho	2001/P/L.3/Add.1	2002-2007	1 034 000	959 000	75 000
Malawi	2006/P/L.3	2007	7 536 000	6 492 000	1 044 000

E/2007/34 (Part I)
E/ICEF/2007/7 (Part I)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification 2007	Solde RO 2007	Fonds supplémentaires (RO) à approuver
			(A)	(B)	(A-B)
Rwanda	2006/P/L.5	2007	7 875 000	4 949 000	2 926 000
Somalie	2003/P/L.4/Rev.1	2004-2008	8 465 000	5 927 000	2 538 000
Total partiel pour la région					9 846 000
Asie de l'Est et Pacifique					
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2002/P/L.11/Add.1	2003-2007	1 430 000	1 326 000	104 000
Programme multinational pour les îles de l'océan Pacifique	2002/P/L.10/Add.1	2003-2007	5 500 000	3 000 000	2 500 000
Timor-Leste	2005/P/L.10	2006-2007	1 125 000	1 050 000	75 000
Total partiel pour la région					2 679 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Djibouti	2002/P/L.14/Add.1	2003-2007	790 000	715 000	75 000
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne ¹	2005/P/L.20	2006-2007	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Jordanie	2002/P/L.15/Add.1	2003-2007	667 000	602 000	65 000
Soudan	2006/P/L.23	2007	7 649 000	6 169 000	1 480 000
Total partiel pour la région					3 620 000
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Tadjikistan	2004/P/L.17	2005-2009	2 218 000	2 026 000	192 000
Total partiel pour la région					192 000
Amériques et Caraïbes					
Bolivie	2002/P/L.8/Add.1	2003-2007	1 294 000	1 212 000	82 000
Colombie	2001/P/L.21/Add.1	2002-2007	892 000	817 000	75 000
Haiti	2006/P/L.53	2007	3 024 000	2 749 000	275 000
Programme multinational pour les Caraïbes orientales ²	2002/P/L.9/Add.1	2003-2007	3 200 000	1 600 000	1 600 000
Total partiel pour la région					2 032 000
Asie du Sud					
Afghanistan	2005/P/L.36	2006-2008	26 257 000	24 548 000	1 709 000
Inde	2002/P/L.12/Add.1	2003-2007	32 579 000	28 995 000	3 584 000
Népal	2006/P/L.14	2007	6 738 000	5 250 000	1 488 000
Total partiel pour la région					6 781 000
Total					70 597 708

¹ Y compris l'opération Survie au Soudan.

² Y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago.

Première session ordinaire
18 janvier 2007

2007/3

**Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF
pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2005
et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5/Add.2), du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (A/61/214/Add.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/350);

2. *Accueille* avec satisfaction l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers de l'UNICEF;

3. *Prend note* des progrès accomplis par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et celui terminé le 31 décembre 2003, et des mesures prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit;

4. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et prie également l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2007, dans lequel il exposera notamment les conséquences stratégiques des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds, telles que l'incidence de l'augmentation notable du montant total des fonds inutilisés en fin d'exercice, la part croissante des contributions au titre des ressources autres que le budget ordinaire et la mise en place de services communs, et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

5. *Note avec satisfaction* les mesures prises par la Directrice générale afin de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes en vue d'uniformiser la gestion financière dans le cadre du passage à une comptabilité reposant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et la prie de le tenir informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

2007/4

**Budget d'appui supplémentaire pour la gestion des crises
et la capacité de poursuite des activités (document E/ICEF/2007/AB/L.1)**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire brut et net de 9,6 millions de dollars (gestion et administration) au titre du budget biennal des dépenses d'appui pour 2006-2007 afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées

à la nécessité de renforcer les capacités de gestion des crises et de poursuite des opérations en cas de crise prolongée telle qu'une pandémie de grippe humaine, ainsi que de protéger la santé et la sûreté du personnel, sous réserve des nouveaux progrès dont le Fonds lui rendra compte à sa deuxième session ordinaire de 2007 concernant la coordination et le partage des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, y compris le choix d'un endroit pouvant accueillir le centre de données et l'analyse des coûts correspondants une fois ceux-ci connus;

2. *Prie* la Directrice générale de lui rendre compte de la suite donnée à cette décision à sa deuxième session ordinaire de 2007.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

**2007/5
Plan de travail et projet de budget de la Division
du secteur privé pour 2007**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, un budget de dépenses d'un montant de 110,5 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3) :

<i>En millions de dollars É.-U.</i>	
Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,8
Coût de revient des produits livrés	31,9
Promotion des ventes	33,6
Services d'appui	21,8
Fonds d'investissement	21,4
Montant consolidé des dépenses	110,5

2. *Autorise* l'UNICEF :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3, à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des collectes de fonds et des ventes de cartes et d'articles-cadeaux atteint les niveaux indiqués dans cette colonne et, inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les divers postes budgétaires visés au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2007, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

A. Prévisions de recettes pour la campagne 2007

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le montant prévu des recettes nettes s'élève à 463,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ainsi que l'indique la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3.

B. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2007;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice 2007, des dépenses liées au coût de revient des produits livrés (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2008, à concurrence de 32,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir tableau 6 du document E/ICEF/2007/AB/L.3).

C. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2007/AB/L.3.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*